

2019_CT2_482

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Valorisation Territoire et de son affectation

Le 28 novembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 22 novembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CORNO Jean-François – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FILIPPI Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LHEN Héléne – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à TERME Françoise – BONTHOUX Odile donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à AUGÉY Dominique – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DEVESA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FREGEAC Olivier donne pouvoir à CESARI Martine – GERARD Jacky donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LEGIER Michel donne pouvoir à MANCEL Joël – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à MORBELLI Pascale – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – RAMOND Bernard donne pouvoir à AMEN Mireille – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ARDHUIN Philippe – BORELLI Christian – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – FERAUD Jean-Claude – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – PAOLI Stéphane – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Nadia TRAINAR

Madame le Président donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 28 novembre 2019

02_1_14

■ **Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Valorisation Territoire et de son affectation**

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

013-200054807-20191128-2019_CT2_482-DE

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_482-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Environnement, Développement Durable, Agriculture et Forêt

■ Séance du 19 Décembre 2019

13078

■ Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Valorisation Territoire et de son affectation

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Grand Site Sainte-Victoire est un espace naturel de 35 000 hectares (demain 50 000 ha) qui présente une richesse patrimoniale remarquable. A ce titre, le patrimoine naturel est labellisé Natura 2000 et l'ensemble du périmètre est concerné par une démarche de labellisation nationale « Grand Site de France ».

Ces protections sont anciennes et ont fait de Concors et Sainte-Victoire un espace protégé au même titre qu'un parc national.

Cette richesse attire sur Sainte-Victoire près d'un million de visiteurs par an. Ce public exerce une pression importante nécessitant des aménagements de qualité, des mises en défens voire des restaurations, d'ouvrage ou de milieux naturels. De plus, ce patrimoine est sensible aux risques (incendie en tout premier lieu), comme aux évolutions des pratiques, aux altérations liées à la vétusté et aux conditions météo voire aux pollutions ou aux dégradations volontaires (abattage d'animaux par exemple).

Les élus du Comité de gestion composé des maires, d'élus du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, du Conseil Régional PACA et de la Métropole se sont donc engagés à le protéger et à le valoriser.

Dans ce cadre, un programme d'actions de protection et de valorisation a été élaboré sur une période de 6 ans (seule la période 2019-2023 sera concernée par la présente révision d'opération).

Espace naturel majeur du Territoire Métropolitain et espace culturel, touristique à vocation également économique, les répercussions, mesurables ou non, sur l'ensemble d'autres politiques sont nombreuses.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_482-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019

Le maintien d'un site naturel de qualité est devenu une priorité pour tous. C'est donc dans ce cadre que la Métropole et la Direction du Grand Site ont mis en place de nombreuses actions qui s'échelonnent sur 6 ans dans le cadre du programme d'actions annexé au dossier de labellisation Grand Site de France et délibéré par le Conseil de Métropole le 13 décembre 2018 (délibération n°ENV 003-521118CM).

Pour que ce programme d'actions soit mis en œuvre, il est nécessaire de réviser cette AP-CP initialement prévue pour la période 2018-2021, et de la prolonger jusqu'en 2023.

Ce prolongement permettra à la fois de réaliser les actions prévues en 2017-2018, initialement jusqu'en 2021 et d'y ajouter les actions recensées, validées et programmées jusqu'en 2023 dans le cadre du projet label étudié en 2018.

C'est sur cette nouvelle base qu'il est proposé de modifier l'opération.

Il s'agit des dossiers supplémentaires identifiés précisément impliquant une augmentation des crédits à inscrire dans cette modification d'opération (pas d'acquisition, pas de subvention).

Valorisation du patrimoine : Poursuite du programme de sauvegarde aqueduc de Traconnade, Restauration de la Chapelle Sainte-Trinité.

Préservation des paysages : Poursuite du programme de suppression des points noirs paysagés (ancienne serre de Venelles), lancement du programme d'intégration du bâti agricole, intégration paysagère des délaissés routiers.

Conservation du patrimoine naturel : Entretien des habitats naturels de la jupe du Cengle, création d'aménagements en faveur d'espèces patrimoniales, restauration des ripisylves.

Aménager l'espace pour gérer la fréquentation des massifs : lancement du programme de réhabilitation du sentier Imoucha, poursuite de l'entretien et des aménagements des aires d'accueils du public gérées par la direction, création d'aménagements pour favoriser l'accès aux espaces naturels des personnes à mobilité réduite, poursuite du développement de l'observatoire de la fréquentation (notamment sur le massif du Concors).

Promouvoir un développement maîtrisé des activités de découvertes : réalisation d'un schéma d'accueil du public en espace naturel (document cadre), développement de la signalétique et des équipements de plein air liés à l'accueil du public sur le massif du Concors, aménagement d'une structure d'information sur le site au barrage de Bimont, refonte de la scénographie de la Maison du Grand Site de Vauvenargues, création d'un stand illustrant l'esprit d'un Grand Site de France pour la présentation de Sainte-Victoire dans les manifestations.

Cette révision porte le montant de l'opération Sainte-Victoire valorisation territoire de 2 243 510 € T.T.C avant révision à 4 623 510 € T.T.C.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191128-2019_CT2_482- DE Date de télétransmission : 11/12/2019 Date de réception préfecture : 11/12/2019

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-3 et R.2311-9;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° FAG 062-3081/17/CM du Conseil de la Métropole du 14 décembre 2017 portant Ouverture, affectations et modifications d'autorisations de programmes du Pays d'Aix.

Oui le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant de + 2 380 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI2471AP Sainte-Victoire Valorisation territoire afin de permettre sa réalisation.
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total + 2 380 000 € T.T.C. de l'opération d'investissement DI2471AP Sainte-Victoire Valorisation territoire.
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'affectation de l'opération d'investissement DI2471AP Sainte Victoire Valorisation territoire pour un montant de + 2 380 000 € T.T.C.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget de l'État Spécial de Territoire du Pays d'Aix selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée qui s'établit comme suit :

DI2471AP Sainte Victoire Valorisation territoire

Montant initial de l'AP : 2 243 510 € T.T.C. Révision de l'AP : + 2 380 000 € T.T.C

Montant final de l'AP : 4 623 510 € T.T.C

Déjà financé : 366 549,45 € T.T.C

CP 2019 (DM2 compris) : 487 700 € T.T.C.

CP 2020 : 843 600 € T.T.C CP 2021 : 649 000 € T.T.C. CP 2022 : 776 000 € T.T.C.

CP 2023 : 839 000 € T.T.C Reste à financer : 661 660,55 € T.T.C.

Pour enrôlement,
La Conseillère Déléguée
Viticulture, Forêts et Paysages
Parcs et Espaces naturels

Danièle GARCIA

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Budget principal - Territoire du Pays d'Aix - Approbation de la révision de l'opération d'investissement Syndicat Sainte-Victoire Valorisation Territoire et de son affectation

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	72
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	72
Majorité absolue	37
Pour	72
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **04 DEC. 2019**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191128-2019_CT2_482-
DE
Date de télétransmission : 11/12/2019
Date de réception préfecture : 11/12/2019